

Le bulletin d'information de la participation citoyenne



DANS CE NUMERO

PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE, LES DISPOSITIFS OTV ET OTEC

Les gendarmes veillent sur vos biens immobiliers

PRÉVENTION DE LA CONDUITE DES DEUX ROUES

Des conseils pour une conduite adaptée et optimale

Le mot du commandant de groupement

par le général Bruno Louvet



Chers membres de la participation citoyenne,

Ce nouveau numéro de Faire Bloc est concomitant à l'arrivée des beaux jours et l'allègement des mesures de confinement. Ce mois de mai 2021, synonyme d'augmentation de déplacements personnels, ne doit pas être synonyme d'insécurité.

Pour ce troisième numéro nous avons donc choisi de vous présenter des dispositifs dédiés à simplifier vos démarches et à améliorer votre sécurité et celle de vos biens. Nous le savons, c'est lorsque nous sommes absents de nos domiciles et de nos commerces qu'ils sont le plus vulnérables. Au-delà des mesures de protection passives habituelles que nous devons tous respecter (fermer ses volets, fermer sa porte à clefs, ne pas laisser de double des clefs sous le paillason...), certains dispositifs existent en liaison avec la gendarmerie afin de renforcer la protection de vos domiciles et commerces.

En outre nous vous rappellerons quelques conseils de sécurité pour les adeptes des voyages en deux roues.

Les chiffres de 2021

mars - avril

Nombre d'appels au centre opérationnel :

13394

Nombre d'interventions :

2391 dont **817** nocturnes

PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE, LES DISPOSITIFS OTV ET OTEC

Les vacances scolaires approchent, pensez à vous inscrire à l'opération tranquillité vacances (OTV).

En vue d'améliorer la sécurisation des résidences principales en l'absence de leurs occupants, l'OTV se traduit par la programmation de patrouilles de surveillance afin de vérifier l'intégrité des propriétés et prévenir les cambriolages. Télécharger un formulaire de demande à l'adresse suivante: <http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr>

De même, dans le cadre de l'OTEC (opération tranquillité entreprise et commerce), si votre entreprise ou votre commerce est fermé pour raisons sanitaires ou pour des congés annuels, les gendarmes peuvent assurer des passages réguliers dans le cadre de leur service afin de vérifier l'absence d'effraction ou d'intrusion. Signalez vous auprès de votre brigade pour en bénéficier.



PRÉVENTION DE LA CONDUITE DES DEUX ROUES

Le retour des beaux jours rime souvent avec plaisir de la balade en deux-roues, mais aussi, parfois, avec des accidents dramatiques dans lesquels les conséquences pour les motards peuvent être lourdes.

Savoir poser son regard au bon endroit, prendre les bons repères pour ne pas dévier de sa trajectoire, anticiper ses propres actions mais surtout celles des autres usagers de la route, les moindres détails sont importants pour la sécurité de chacun.

Personne n'est à l'abri du mauvais comportement d'autrui, c'est pourquoi, pour rouler en sécurité, tout motocycliste doit s'équiper de la meilleure manière. Les tenues légères, même si la tentation est grande, sont à proscrire. Le blouson, un pantalon spécifique et des bottes sont à prioriser sans retenue en complément des effets légalement obligatoires (casque, gants et gilet).

Conduire un deux roues motorisé s'apprend et se réapprend chaque saison. La trêve hivernale peut faire perdre les bonnes habitudes à adopter lors de la conduite ou faire oublier certains réflexes.

Le saviez-vous ?

Maprocuration, première étape de la dématérialisation totale des votes par procurations

Vous pouvez désormais faire votre demande de procuration en ligne depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone en copiant le lien suivant :

<https://www.maprocuration.gouv.fr/>



Suivez nous au quotidien sur



Gendarmerie de la Marne